

CHECK-LIST TEMPÊTES DE VENT

ALLIANZ RISK CONSULTING

Des ouragans dans le nord de l'océan Atlantique, aux typhons dans le nord-ouest de l'océan Pacifique, aux cyclones dans le sud-ouest de l'océan Pacifique et l'océan Indien, aux tempêtes hivernales en Europe, les tempêtes de vent peuvent avoir un effet dévastateur sur vos sites. Avec l'avènement des modes de gestion en juste à temps et en flux tendu, les pertes causées par les tempêtes peuvent paralyser une organisation. Les dommages aux biens et les pertes d'exploitation peuvent être couverts par votre police d'assurance, toutefois les pertes de parts de marché et d'image de marque peuvent ne pas être faciles à récupérer.

Selon notre expérience des 20 dernières années, les tempêtes paraissent croître en fréquence et en intensité. L'accroissement de la population et l'expansion des industries, particulièrement dans les pays en voie de développement, sont la garantie que les sinistres par les tempêtes continueront de croître dans le futur. De toute évidence, l'apparition des tempêtes ne peut pas être évitée. Cependant, les sinistres peuvent être fortement diminués par une préparation adéquate avant que la tempête n'arrive, en intégrant le développement et l'application d'un plan d'urgence tempête, exhaustif et écrit.

Pour vous aider à minimiser les dommages pouvant résulter des tempêtes, Allianz Risk Consulting a développé une check-list, ci-après, avec des tâches à réaliser avant, pendant et après une tempête. Cette liste n'est pas exhaustive et devrait être utilisée comme un guide, en tenant compte des conditions et des processus spécifiques de vos sites.

Si vous avez des questions au sujet des tempêtes ou si vous voulez discuter de tout aspect de la gestion des risques plus en détail, n'hésitez pas à contacter votre ingénieur local d'Allianz Risk Consulting (ARC). Pour toutes déclarations de sinistre, veuillez prendre contact avec votre courtier d'assurance ou avec Allianz Global Corporate & Specialty.

PLANIFICATION AVANT LA TEMPÊTE

La clé pour minimiser les dommages est une préparation adéquate avant que la tempête n'arrive.

Si votre site est sujet aux tempêtes, ce qui suit devrait être réalisé avant l'événement :

- Élaborer un plan d'urgence tempête, exhaustif et rédigé, pour atténuer les expositions. Le plan devrait inclure:
 - l'attribution des rôles et des responsabilités de l'organisation d'urgence,
 - la délivrance d'une formation annuelle a minima,
 - l'approvisionnement des fournitures et du matériel de secours dans un endroit sûr, comme des toiles plastifiées, des balais-éponges, des raclettes, de l'éclairage d'urgence, des radios à pile, des bandes adhésives de renfort pour les fenêtres, du bois de construction et des clous, etc.
 - la planification de la sauvegarde et de la reprise d'activité, y compris le maintien d'une liste des principaux fournisseurs, des sous-traitants et des entreprises de sauvegarde,
 - un plan de continuité d'activité pour restaurer les activités après l'événement.

Le plan doit être revu au moins annuellement et mis à jour au besoin.
- Désigner une personne pour surveiller l'état et la progression de la tempête. Informer la Direction et le service de maintenance en conséquence. Prévoir suffisamment de temps pour mettre en oeuvre les procédures d'urgence.
- Inspecter et réparer les toitures par rapport aux problèmes suivants :
 - désolidarisation de la couverture de toiture,
 - désolidarisation d'acrotères, de fixations de rives et d'accessoires,
 - blocage ou désolidarisation de drains, de gouttières ou de descentes d'eau pluviale.
 - inadéquation de fixation d'équipements, de panneaux signalétiques, de cheminées, de ventilateurs, etc.
- Ancrer les grands équipements, tels que les grues de levages et draglines (les grues de dragage / d'excavation) selon les instructions constructeurs.
- Déplacer à l'intérieur des bâtiments les équipements extérieurs non ancrés, les machines, les stocks ou les attacher solidement. Les structures extérieures, tels que les remorques doivent être convenablement ancrées. Sécuriser les stockages de containers de liquides inflammables ou les déplacer vers une zone abritée (mais jamais dans les principaux secteurs de l'établissement).
- Identifier et envisager la suppression des grands arbres ou de branches qui pourraient tomber et endommager les bâtiments, les équipements extérieurs, les lignes électriques, etc.
- Protéger les fenêtres et les portes donnant vers l'extérieur comme suit :
 - Mettre en place les volets anti-tempête et/ou des planches de contreplaqué pré-ajustées.
 - Inspecter les portes et fenêtres à fermetures et fixations fragiles. Faire des réparations si nécessaire.
 - Installer des barres en acier dans des emplacements métalliques pré-installés sur la face intérieure des portes sectionnelles donnant à l'extérieur.
- Remplir les réservoirs de carburants des groupes électrogènes, des pompes incendie, des véhicules du site, etc.
- Remplir totalement les réservoirs aériens avec des produits adaptés ou de l'eau afin d'éviter des dommages dus au vent.
- Nettoyer consciencieusement les drains d'orage et les bassins collecteurs de tout débris.
- Protéger les ordinateurs, les stocks, les machines clés et les équipements pouvant être endommagés par l'eau avec des toiles plastifiées ou des moyens de couverture étanches. Sauvegarder toutes les données informatiques importantes et les stocker en lieu sûr.
- Envisager le déplacement des stocks et matériels critiques ou de valeur vers un lieu sûr.
- Isoler, neutraliser et procéder au retrait de tous les produits chimiques du site qui pourraient réagir violemment les uns avec les autres.
- Se préparer pour une éventuelle inondation si le site est situé dans une zone inondable :
 - Déplacer les équipements importants, les stocks et les archives dans des lieux élevés non susceptibles d'être inondés. Pour les équipements et les stocks qui ne peuvent pas être déplacés, être préparé à les couvrir des toiles plastifiées ou de les stocker sur palettes.
 - Installer des équipements anti-retour dans les canalisations des égouts et de drainage afin de prévenir le refoulement de l'eau dans les bâtiments.
 - Être préparé à placer les sacs de sable aux ouvertures vulnérables des bâtiments et autour des équipements critiques extérieurs.
 - Si l'inondation est imminente, couper l'alimentation électrique des bâtiments. Note : l'alimentation des électropompes incendie et / ou de relevage doit être maintenue en service.
- Être préparé à arrêter prudemment si nécessaire :
 - les process et les équipements selon des procédures établies,
 - l'alimentation des lignes de gaz, de liquides inflammables ou combustibles à leur source afin d'éviter tout relargage par le bris d'une canalisation,
 - Appliquer rigoureusement l'interdiction de fumer et les procédures de travaux par points chauds. Protéger ou couper toute autre source de flamme possible.

PENDANT LA TEMPÊTE

- Le personnel de l'équipe d'intervention d'urgence doit rester dans l'établissement s'il n'est pas dangereux de le faire et être prêt à intervenir.
- Continuer à suivre les bulletins météorologiques au sujet des dégâts potentiels provoqués par la tempête, des accès au site, de la coupure des utilités, etc. Poursuivre l'information de la Direction et du service maintenance en conséquence.
- Mener en continu des rondes sur l'ensemble du site en portant une attention particulière à d'éventuelles fuites en toiture, aux dislocations de canalisations, à des départs d'incendies et aux dommages de structure.
- Surveiller constamment tous les process, les équipements, les chaudières, les fours, etc., qui doivent rester en fonction pendant la tempête.
- Lors d'une panne électrique, ouvrir les contacteurs électriques afin d'éviter toute réactivation avant que les contrôles nécessaires ne soient effectués complètement.

APRÈS LA TEMPÊTE

- Sécuriser le site pour empêcher les entrées non autorisées.
- Organiser et préparer les équipes d'urgence pour les opérations de sauvegarde et de nettoyage.
- Si cela peut être fait en toute sécurité, effectuer une évaluation immédiate des dommages, en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - les dommages de structures des bâtiments,
 - les couvertures de toiture,
 - les équipements de protection incendie, en maintenant autant que possible la protection incendie en service en isolant les sections endommagées, puis en effectuant des réparations et en restaurant les systèmes pour leur remise en service dès que possible. Aviser ARC si un système sera affecté pendant plus de 10 heures en continu.
 - les utilités, y compris l'électricité, le gaz, l'eau, l'air comprimé, les systèmes de ventilation et de climatisation, etc. (les isoler si nécessaire),
 - les équipements de production,
 - les zones soumises aux inondations, y compris les sous-sols.
- Aviser les entreprises de services publics de tout dommage ou panne.
- Faire intervenir le personnel clé et informer les entrepreneurs pour commencer les réparations majeures. S'assurer que les procédures de sécurité du site sont pleinement mises en oeuvre avant le début des travaux. Ceci inclut le contrôle des sources d'inflammation telles que l'interdiction de fumer et les travaux par points chauds. Suivre toutes les procédures du permis de travail par points chauds.
- Déclencher les opérations de sauvegarde à effectuer comme suit :
 - Couvrir rapidement tous les éléments extérieurs endommagés des bâtiments, tels que les couvertures de toiture, les portes, les fenêtres, etc., avec des toiles plastifiées afin d'éviter toute infiltration d'eau.
 - Déplacer les stocks et les équipements endommagés dans des zones sèches.
 - Nettoyer et sécher les équipements, en donnant la priorité aux équipements stratégiques ou de valeur importante.
 - Inspecter et réparer les systèmes et les équipements électriques avant remise sous tension.
 - Nettoyer tous les débris des drainages de surface, des canalisations de drainage, des bassins d'orage et/ou collecteurs, etc.
 - Procéder au retrait de l'eau et déshumidifier les endroits humides. Surveiller le taux d'humidité de l'air sur une longue période de temps dans les zones avec des équipements hautement sensibles.
- Revoir l'efficacité du plan d'urgence tempête et le réviser si nécessaire.

Si nécessaire, veuillez contacter votre courtier en assurance ou Allianz Global Corporate & Specialty pour vous assister pour toute déclaration d'un sinistre.